

**Contribution à la définition des missions
du coordonnateur « devoirs faits » en établissement
Groupe de pilotage académique « devoirs faits » -
Académie de Strasbourg - Avril 2019**

Le vademecum « Tout savoir sur Devoirs Faits » élaboré par la DGESCO en août 2017 à destination des équipes de direction recommande en page 12 de « *désigner dans chaque établissement un coordonnateur du programme* ».

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette préconisation, le groupe de pilotage académique « devoirs faits » a élaboré un document d'aide à la rédaction de la lettre de mission du coordonnateur. Ce document regroupe autour de trois domaines d'expertise un certain nombre de missions potentiellement assignables au coordonnateur :

- appui au pilotage du programme « devoirs faits » ;
- contribution à l'organisation et à la coordination du dispositif ;
- contribution à l'animation de la réflexion collective en lien avec « devoirs faits ».

Ces propositions ne sont ni limitatives, ni prescriptives, ni hiérarchisées. Elles ne sauraient pas davantage être retenues intégralement dans une lettre de mission. Elles ont vocation en revanche à nourrir la réflexion du chef d'établissement et à faciliter une démarche de formalisation qui tiendra compte avant tout des ressources, des contraintes et des attentes spécifiques de l'équipes de direction de chaque établissement.

Appui au pilotage du programme « devoirs faits » : par exemple...

- Contribuer à l'élaboration d'une enquête sur les **conditions de réalisation du travail personnel** par les élèves et sur leur travail personnel hors du collège.
- Contribuer à l'élaboration d'une **enquête sur les devoirs donnés** aux élèves (quantité, fréquence, contenus et degré de complexité, explicitation, évaluation) par les enseignants prescripteurs en s'appuyant sur le document du collège des IA-IPR de l'académie de Strasbourg : « Le travail personnel hors de la classe des élèves du collège – pistes de réflexion » (novembre 2018).
- Contribuer à la **formalisation du projet** « devoirs faits » du collège.
- Proposer des **indicateurs** quantitatifs et qualitatifs pour l'évaluation du programme « devoirs faits » au collège ; assurer le suivi de ces indicateurs.
- Assurer le suivi des **indicateurs nationaux** (proportion d'élèves bénéficiaires du dispositif, volume horaire hebdomadaire moyen par élève, volume horaire hebdomadaire moyen par enseignant) .
- Contribuer à la formalisation d'une demande de **formation d'initiative locale (FIL)** ou de **formation territoriale de proximité (FTP)** en relation avec la question du travail personnel de l'élève.
- **Rendre compte de son action** à l'équipe de direction du collège.
- Participer aux opérations de **recrutement des volontaires du service civique** impliqués dans « devoirs faits ».
- Contribuer à l'élaboration de documents à destination des élèves et des parents pour **promouvoir le dispositif**, favoriser l'inscription de nouveaux élèves qui pourraient en tirer profit (élèves en difficulté, élèves d'ULIS, élèves d'UPE2A) et fidéliser les élèves déjà inscrits.
- Prendre part aux **réunions d'information** concernant « devoirs faits » à destination des parents des élèves du collège et des écoles du secteur de recrutement.

Contribution à l'organisation et à la coordination du dispositif : par exemple...

- Proposer des modalités **d'organisation et de mise en œuvre** (temps et espace) du programme « devoirs faits », afin d'en optimiser l'efficacité et l'efficience.
- Proposer des modalités de **recueil des suggestions** des personnels du collège touchant à l'organisation et à la mise en œuvre du programme « devoirs faits ».
- Contribuer à l'élaboration de documents de communication à destination des parents, des élèves, des enseignants, touchant à **l'organisation et à la mise en œuvre** du programme.
- Proposer des modalités variées **d'identification des publics** d'élèves susceptibles de bénéficier du programme « devoirs faits » (exploitation des évaluations de sixième, enquête, conseils de classe, vœux exprimés, *etc.*).
- Contribuer à la **constitution des groupes** d'élèves réunis durant les créneaux « devoirs faits ».
- Elaborer avec les professeurs principaux un **outil de suivi du travail personnel** de l'élève destiné à éclairer le **conseil de classe**.
- Veiller à **l'articulation** du programme « devoirs faits » avec **les actions de soutien ou d'aide** aux devoirs mises en place par les collectivités locales ou les associations hors de l'établissement.
- Contribuer à développer de nouveaux **partenariats** entre le collège et des associations pour le déploiement de « devoirs faits ».

Contribution à l'animation de la réflexion collective en lien avec « devoirs faits » : par exemple...

- S'engager dans un **parcours individuel de développement professionnel** en lien, par exemple, avec « devoirs faits », le travail personnel des élèves, l'enseignement explicite, les processus d'apprentissage.
- Prendre part à **l'encadrement des élèves** dans les heures « devoirs faits ».
- Proposer des **scénarios d'appropriation des ressources professionnelles** disponibles pour les enseignants et les encadrants de « devoirs faits ».
- Assurer une **veille documentaire** (identification des ressources, sélection de bonnes pages, notes de lecture) concernant « devoirs faits », à destination des personnels.
- Faire connaître les **ressources pédagogiques numériques** existantes et utilisables dans le cadre de « devoirs faits ».
- Contribuer à promouvoir des formulations **explicites des devoirs** donnés par les enseignants prescripteurs dans le cahier de textes numérique et l'agenda des élèves.
- Proposer des modalités de **liaisons** simples et utiles **entre les enseignants prescripteurs et les encadrants** des heures « devoirs faits » (espace numérique de travail, cahier de suivi par classe, groupe ou élève).
- Contribuer à faire réfléchir les enseignants sur la question du **sens des devoirs donnés** aux élèves et contribuer à l'élaboration d'un **document d'établissement** explicitant les choix collectifs et concertés des enseignants (par discipline, niveau ou classe) s'agissant des devoirs donnés aux élèves hors la classe (quantité, fréquence, degré de complexité, explicitation, finalités, évaluation).
- Contribuer à la définition des conditions de la supervision pédagogique des **encadrants non enseignants** de « devoirs faits ».
- Participer à la **formation** des volontaires du service civique et des assistants d'éducation, en lien avec la formation dispensée à l'échelon **académique**.
- Participer à la **formation** des encadrants non enseignants en élaborant un document propre à l'établissement précisant attitudes et gestes professionnels des encadrants, adaptés à la diversité de leur profil et favorisant les apprentissages des élèves.
- **Accompagner** dans leur réflexion et leur action les volontaires du service civique et les assistants d'éducation encadrant « devoirs faits ».